

*accepté l'offre des représentants du Programme de l'administration de la justice dans les deux langues officielles de donner deux prix : l'un pour le meilleur plaideur en français; l'autre, pour son équivalent en anglais. Généralement, on remet des livres à ces deux gagnants. Chaque année, les représentants du programme se renseignent auprès du CCDI pour connaître la date et le lieu de la remise des prix.*

*Au cours des dernières années, plusieurs propositions ont été mises de l'avant pour assurer la viabilité du concours. En 1991, le Conseil a proposé la création d'une association de participantes et participants à la section canadienne du concours Jessup en droit international. Bien qu'on n'ait pas donné suite à cette proposition, il est fort possible qu'il en soit autrement dans un avenir rapproché. En effet, des membres du CCDI ont récemment établi une liste des participants précédents. En 1997, un groupe de professeurs de droit a suggéré que le concours ait toujours lieu à Ottawa où le Conseil pourrait s'en occuper et que le congrès annuel ait lieu en même temps, soit en février plutôt qu'en octobre. Le Conseil n'a pas encore pris de décision à ce sujet.*

*Il faut également souligner que deux membres du Conseil, Craig Brown et Stanislas Slosar, ont contribué de façon importante à stimuler l'intérêt des étudiants et des professeurs en publiant des articles qui montrent la grande valeur des procès simulés du Concours Jessup. Nul doute que ce concours permet d'améliorer les connaissances en droit international et les compétences en matière de plaidoirie. (voir Craig Brown, «The Jessup Mooting Competition as a vehicle for Teaching Public International Law», 1978, 16 *CYIL*, p. 332-341, et Stanislas Slosar, «Procès simulé en droit international : leçons d'une courte expérience», 1980, 10 *R.D.U.S.*, pp. 369-379).*

## **15. Co-operation with other Associations**

### *Collaboration avec d'autres associations*

**T**HE Council has believed since its inception in the importance of developing and maintaining regular contact with other associations

devoted to the promotion of international law. Today, it maintains close relations with a number of organizations.

This cooperation has manifested itself mainly through the co-sponsorship of conferences and luncheons, as well as participation of members of those organizations as guest speakers in the Council's annual conference and vice versa.

Four of the Council's annual conferences have been co-sponsored. In 1977, the Conference on Canada-US relations was co-sponsored by the Canada-US Law Institute, at the suggestion of Sidney Picker Jr., the US director of the Institute and a professor at Case Western Reserve University Law School. The proceedings were published by Case Western as a special issue of the Canada-United States Law Journal (Vol. 1, Summer 1978).

The co-sponsorship of the 1977 conference presented such advantages, particularly on the financial side, that the Council decided to repeat the experience the following year. Thus, the 1978 Conference on International Human Rights was co-sponsored with the Canadian Human Rights Foundation, headed by John Humphrey, and the International Commission of Jurists, presided over by Mr. Justice Emmett Hall. Likewise, the 1980 Conference on International Law and Canadian Foreign Policy was co-sponsored with the United Nations Association in Canada.

In 1990, the Council organized its conference in cooperation with the Japanese Association of International Law under the title Canada, Japan and International Law. Among the 50 speakers that year, 24 were from abroad and 12 were from Japan. The conference proved to be the beginning of a close cooperation between the two associations which culminated in 1994 in the establishment of a trilateral research, involving the American Society of International Law as the third association. ( For further details, see Section 10, Research Programme ).

Beginning in 1984, the Council established a close relationship with the *Société québécoise de Droit international*. Each organization was accorded *ex officio* status on the Executive Committee of the other, by way of *lettre d'entente*. Daniel Turp, who is a member of both organizations, has been particularly active in ensuring the continuing cooperation between them.

In 1985, the Council and the American Society of International Law began holding a joint luncheon at the annual conference of both organizations. This practice has continued without fail since then and the

guest speaker of the host organization is nearly always a member of the other organization.

**D**ÉPUIS ses débuts, le Conseil croit en l'importance de développer et de maintenir des relations soutenues avec d'autres associations qui ont également à cœur la promotion du droit international. Jusqu'à ce jour, le CCDI maintient d'étroites relations avec plusieurs organisations.

Cette collaboration se manifeste principalement par le coparrainage de conférences et de déjeuners, ainsi que par la participation des conférenciers des autres organisations aux congrès annuels du CCDI et vice versa.

Quatre des congrès annuels du CCDI ont été coparrainés. En 1977, à la suggestion de Sidney Picker, Jr. directeur de l'institut américain de droit et professeur à la Case Western University Law School, les instituts canadien et américain de droit ont coparrainé le congrès dont le thème était les relations canado-américaines. Les travaux du congrès ont été publiés dans un numéro spécial du *Canada-United States Law Journal* (vol. 1, été 1978).

Le coparrainage du congrès de 1977 a été tellement profitable, particulièrement en matière financière, que le Conseil a décidé de répéter l'expérience l'année suivante. Ainsi, le congrès de 1978 portant sur les droits des personnes au plan international a été parrainé par la Fondation canadienne sur les droits de la personne, dirigée par John Humphrey, et la Commission internationale de juristes (CIJ), présidée par le juge Emmett Hall; en 1980, l'Association des Nations Unies au Canada ont co-parrainé le congrès sur le droit international et la pratique du droit au Canada.

En 1990, le congrès a été organisé avec le concours de l'association japonaise de droit international et avait pour thème : «Le Canada, le Japon et le droit international». Des 50 conférenciers présents, 24 provenaient de l'étranger, dont 12 du Japon. Cette expérience s'est révélé être le début d'une étroite collaboration entre les deux associations qui a connu son apogée en 1994, à l'occasion de la mise sur pied d'une recherche trilatérale, dont le troisième partenaire est la société américaine de droit international (pour d'autres renseignements, voir la section 10 «Programme de recherche»).

Des liens étroits avec la Société québécoise de droit international ont été tissés en 1984. Chacune des organisations, le Conseil et la Société, se sont vu accorder un statut de membre d'office à leur comité exécutif respectif, en vertu

*d'une lettre d'entente. Daniel Turp, qui fait partie des deux organisations, veille activement à la poursuite de la collaboration entre celles-ci.*

*En 1995, le Conseil et la Société américaine de droit international ont organisé un déjeuner conjoint à leur congrès annuel respectif. Depuis, cette pratique s'est maintenue, et le conférencier invité de l'organisation hôte est presque toujours un membre de l'autre organisation.*

## 16. Canadian Yearbook of International Law

### *Annuaire canadien de droit international*

THE Canadian Yearbook of International Law predates the Council by nine years, having published its first issue in 1963. However, from the inception of the Council there has been a close link with the Yearbook. Many members of those instrumental in the creation of the Yearbook, played key roles in the creation of the Council. Charles Bourne, the founding Editor-in-Chief of the Yearbook, was the third President of the Council, succeeding Donat Pharand who also became the Associate Editor of the Yearbook. The current Editor-in-Chief, D. M. McRae, and Associate Editor, Armand de Mestral, have also served as Presidents of the Council. The first Annual Meeting of the Council was noted in the Yearbook (Vol. X, pp. 278-282) by D. M. McRae, and the next five annual meetings of the Council were noted each year in the Yearbook in a similar fashion.

Although the Yearbook had been published under the auspices of the International Law Association, Canadian Branch, which had made a small financial contribution to its creation, in practice the links of those associated with the Yearbook continued to be much closer with the Council. An arrangement was made with the publisher of the Yearbook, the UBC Press, to allow Council members to receive the Yearbook at a 40% reduction. When the Yearbook lost its subvention from the Social Sciences and Humanities Council, successive Executives of the Council tried to devise